

Le 30 juin 2020

Micheline Dionne,
Présidente, Groupe de travail sur le risque lié au climat
Association actuarielle internationale
99, rue Metcalfe, bureau 1203
Ottawa (Ontario) K1P 6L7
climaterisk.comments@actuaries.org

Objet : GTRC de l'AAI – Importance des risques financiers liés au climat pour les actuaires

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est heureux de formuler les commentaires qui suivent au sujet du document de l'Association actuarielle internationale (AAI) et de son Groupe de travail sur le risque lié au climat (GTRC) intitulé *Importance of Climate-Related Financial Risks for Actuaries* (Importance des risques financiers liés au climat pour les actuaires).

Ce document constitue un excellent point de départ pour sensibiliser les actuaires à l'échelle mondiale et locale aux risques financiers liés au climat. Nous félicitons l'AAI et le GTRC pour cette ébauche.

Bien que nous soyons d'accord avec la plupart des éléments de ce document, nous tenons à formuler les commentaires généraux suivants :

- Nous recommandons d'énoncer plus explicitement ce que l'on attend des actuaires lorsqu'ils traitent des risques financiers liés au climat dans le but de protéger l'intérêt public de façon plus générale. Plus précisément, il conviendrait de souligner la nécessité d'une communication actuarielle de toute la gamme des risques financiers prévus au chapitre des changements climatiques. Bien que l'on se reporte dans une certaine mesure au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du Conseil de stabilité financière, on aurait pu proposer un calendrier permettant aux actuaires de divulguer le risque financier lié au climat dans leurs travaux. Dans son énoncé public sur les changements climatiques, [*Il est temps d'agir : Face aux risques des changements climatiques*](#), l'ICA a proposé le concept de divulgation obligatoire du risque financier lié au climat d'ici 2021.

Nous pressons l'AAI à envisager de jouer un rôle beaucoup plus actif/affirmatif pour que la profession participe à la préparation de renseignements pertinents, par exemple dans le domaine des régimes de retraite où la profession comptable élabore les normes comptables, mais les actuaires participent activement à la détermination du passif/cotisation d'exercice.

- Il serait utile de préciser davantage les types de travaux que les actuaires peuvent exécuter au nom de la société, des employeurs et des clients. Le document traite en grande partie des conseils que les actuaires pourraient fournir aux assureurs et aux caisses de retraite afin de protéger les intérêts de ces employeurs ou clients. Peu d'attention est accordée au fait que les actuaires doivent travailler dans l'intérêt public de façon plus générale, par exemple, pour examiner comment les intérêts des assureurs et des caisses de retraite pourraient être touchés par les changements climatiques. En outre, les actuaires fournissent également des services aux organismes de réglementation, aux gouvernements et à d'autres organisations, outre les assureurs et les caisses de retraite, mais cet élément est en grande partie absent.
- Le document traite d'une liste de contreparties (régimes de retraite et assureurs), mais non des répercussions financières des changements climatiques sur les intermédiaires financiers. Par exemple, compte tenu des risques importants liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, le manque de stabilité financière sera beaucoup plus évident pour le secteur bancaire, car celui-ci détient des titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de l'extraction et des combustibles fossiles. Le secteur bancaire accorde également d'importants crédits à ces secteurs sous forme de prêts et d'autres activités de souscription financière.
- Le document devrait inclure la recommandation concernant un rôle plus avancé pour les actuaires tout au long du processus, d'autant plus que les lecteurs qui ne sont pas actuaires pourraient ne pas lire le document dans son entier. Par exemple, à la section 3 (Modélisation actuarielle), la première phrase indique que « De nombreuses formes de travail actuariel comportent une certaine forme de modélisation » et les autres mentions des actuaires ne font que brièvement référence à la pratique actuelle. Cela ne semble pas assez détaillé. Comment la modélisation actuarielle, dans laquelle excellent les actuaires, offre-t-elle une plus grande valeur pour mesurer les risques liés au climat?
- Le document insiste largement sur la promotion de comportements positifs en matière de climat, mais bien moins sur la façon d'atténuer les risques découlant des changements climatiques, c'est-à-dire des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus graves. Ces événements pourraient avoir des répercussions importantes sur l'infrastructure et la vie. À la section 4 (Gestion des produits), il est question de « modifier la conception des produits pour réduire l'exposition à ces risques [...] augmenter les primes ou exclure la couverture dans les secteurs plus sensibles aux risques climatiques, comme les inondations ou les incendies », mais cette section ne

tient pas compte des conséquences de la non-disponibilité ou de l'inabondabilité de l'assurance pour atténuer le risque. L'exclusion de la couverture dans les zones non assurables engendre d'autres problèmes (économiques et humanitaires) et elle nécessite des partenariats publics/privés pour trouver des moyens de protéger les personnes vivant dans ces zones.

- Enfin, dans certaines sections du document, nous avons inclus des commentaires sur le libellé du document qui pourraient nécessiter des précisions pour un plus vaste public de non-actuares.

En plus de ces commentaires généraux, nous avons joint une version balisée du document contenant des commentaires et des suggestions plus précis.

Nous appuyons les rédacteurs du présent document dans l'élaboration de ces suggestions, dans la mesure où le GTRC de l'AAI a besoin d'autres commentaires.

Veillez communiquer vos questions à Chris Fievoli, actuaire membre du personnel de l'ICA, communications et affaires publiques, au 613-656-1927 ou par courriel à chris.fievoli@cia-ica.ca.

Veillez agréer, Madame Dionne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de l'Institut canadien des actuares,

[signature originale au dossier]

Marc Tardif, FICA

L'Institut canadien des actuares (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Nos membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.